



# COMMUNE DE FRIESENHEIM

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Le conseil municipal de la commune de Friesenheim, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 15 dans la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, René Eggermann.

Date de la convocation : 24 septembre 2025.

**Membres présents** : Maurice Schuhler, Pascal Rumberger, Éric Vautrin, Edith Thurner, Éric Fritsch, Céline Schneider, Jean-Frédéric Fritsch, Mireille Engel, Raphaël Klumb, Mathias Klumb, Cathy Martin, Philippe Ehrmantraut.

**Membres absents excusés** : Jérémie Oberlé, Béatrice Roussotte a donné procuration à Maurice Schuhler.

**Assiste** : madame Frédérique Thiétry, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Approbation et signature du procès-verbal du 8 juillet 2025.
- 3) Tarif des frais de garderie de l'accueil du matin pour la période 2025-2026.
- 4) Acquisition de panneaux de signalisation d'entrée pour Neunkirch et Zelsheim en alsacien.
- 5) Demande de mise à disposition de la salle polyvalente par tonton Michel.
- 6) Demande de mise à disposition de la salle polyvalente par l'association forestière Piémont et Plaine d'Alsace.
- 7) Demande de mise à disposition de la salle polyvalente par l'Établissement Française du Sang Grand Est et signature de la convention de mise à disposition occasionnelle de la salle polyvalente à l'EFS.
- 8) Cession de bail rural.
- 9) Approbation de la nouvelle charte informatique.
- 10) Validation du plan d'actions des risques psychosociaux.
- 11) Approbation du plan iode.
- 12) Divers et informations.

## **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire :

**DÉSIGNE** monsieur Éric Vautrin, comme secrétaire de séance.

***Approuvé à l'unanimité.***

Monsieur Éric Vautrin procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

## **2. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2025**

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025, affiché et adressé à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

## **3. TARIF DES FRAIS DE GARDERIE DE L'ACCUEIL DU MATIN POUR LA PÉRIODE 2025-2026**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les tarifs des frais de garderie adoptés lors de la séance du conseil municipal en date du 4 septembre 2024, à savoir :

- le tarif de la garderie de l'accueil du matin, à ce jour, s'élève à 3,15 €/l'heure.

Monsieur le maire informe les conseillers que les tarifs des frais de garderie appliqués par le service petite enfance de la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN ont augmenté de 5 %. Il propose donc à l'assemblée de s'aligner sur cette hausse en augmentant les frais de la garderie pour l'accueil du matin à FRIESENHEIM de 5 %, soit 3,31 €/l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'augmentation du tarif de la garderie de l'accueil du matin de 5 %, soit 3,31 €/l'heure à compter de ce jour.

***Adopté à l'unanimité.***

## **4. ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ENTRÉE POUR NEUNKIRCH ET ZELSHEIM EN ALSACIEN**

*Rapporteur : l'adjoint au maire, Maurice Schuhler*

Monsieur l'adjoint Maurice Schuhler informe l'assemblée que la CeA a financé les nouveaux panneaux d'entrée de Zelsheim et de Neunkich. Ceux-ci sont uniquement en français étant donné la taille du panneau. Il propose la mise en place de panneaux d'entrée de village en alsacien comme à Friesenheim. Le coût de la réalisation et de mise en place de ces panneaux est à la charge de la commune.

Monsieur l'adjoint, Maurice Schuhler a pris contact avec l'OLCA qui l'a orienté vers la Région Grand Est. Après échange avec la Région, cette dernière confirme que l'acquisition de ces panneaux d'entrée est éligible à une subvention dans le cadre du soutien aux actions et structures en faveur du développement des langues et cultures régionales. La personne en charge de ce dossier à la

Région propose de déposer la demande de subvention dès que possible. Celle-ci sera soumise, le cas échéant au vote, sous réserve de la reconduction du dispositif en 2026.

Monsieur l'adjoint, Maurice Schuhler présente ensuite le devis de la société SignalEst de Rhinau d'un montant de 485,00 € HT soit 582,00 € TTC qui a été retenu pour la fabrication des panneaux d'entrées de Zelsheim et Neunkirch.

Le plan de financement, requis pour obtenir la subvention de la Région, vous est présenté ci-dessous :

<b>Dépense</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ HT</b>
Panneaux d'entrées Zelsheim et Neunkirch en alsacien	<b>485,00 €</b>	Subvention Région <i>Au titre du soutien aux actions et structures en faveur du développement des langues et cultures régionales</i> <i>70 % du montant HT</i>	<b>339.50 €</b>
		Autofinancement <i>30 % du montant HT à la charge de la commune</i>	<b>145,50 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>485,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>485,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition de panneaux de signalisation d'entrée en alsacien à Zelsheim et Neunkirch, selon les conditions et le montant proposé par la société SignalEst de Rhinau,
- autorise monsieur le maire à engager les dépenses correspondantes pour un montant de 485,00 € HT, soit 582,00 € TTC et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération en 2026 et demande son inscription au budget 2026,
- valide le plan de financement tel que présenté,
- autorise monsieur le maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région Grand Est.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR TONTON MICHEL**

Monsieur le maire souhaite porter à votre connaissance que tonton Michel a sollicité la commune pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente en vue d'organiser une journée des enfants (stands de maquillage, atelier Montessori, etc..) qui se tiendra le 28 mars 2026. La totalité des bénéfices de cette journée sera reversée au profit de l'association « Semeurs d'Etoile.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux :

- d'approuver la mise à disposition de la salle polyvalente avec paiement des frais d'électricité et de chauffage.

Après débat, il est décidé de reporter le vote sur ce point vu le manque d'éléments d'information permettant d'évaluer pleinement la demande. Les conseillers souhaitent notamment connaître le statut juridique de tonton Michel et obtenir plus de transparence quant au bénéfice précis de cette journée.

## **6. DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR L'ASSOCIATION FONCIÈRE PIÉMONT ET PLAINE D'ALSACE**

Monsieur le maire souhaite porter à votre connaissance que l'association foncière Piémont et Plaine d'Alsace a sollicité la commune pour la mise à disposition de notre salle polyvalente en vue d'organiser une formation d'une durée d'1 h 30 de leurs membres qui s'est tenu vendredi 26 septembre 2025.

Cette rencontre a permis de présenter notre commune aux propriétaires forestiers privés de la région.

Le maire propose d'appliquer le tarif en vigueur pour les locations exceptionnelles d'une demi-journée pour les associations externes, soit 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le montant de 80 € pour la location de la salle polyvalente.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION OCCASIONNELLE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que l'Établissement Français du Sang du Grand Est (EFS) a sollicité la mise à disposition de notre salle polyvalente pour deux dates supplémentaires : le 17 novembre 2025 et le 17 février 2026.

Cette demande fait suite à l'indisponibilité de la salle des fêtes de Boofzheim jusqu'au printemps, en raison de travaux de voirie en cours rendant son accès impossible.

Lors du conseil municipal du 18 février 2025 (point n°7), le conseil municipal avait validé le tarif de location pour l'EFS à 100 € par location.

Or, la commune de Boofzheim, qui accueille habituellement l'EFS, facture cette location 75 €

Afin d'harmoniser nos tarifs avec ceux pratiqués par la commune de Boofzheim, je vous propose de réévaluer le tarif de location de notre salle polyvalente à l'EFS à 75 € par location.

Par ailleurs, il est nécessaire de formaliser cette mise à disposition de la salle polyvalente de Friesenheim par la signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'EFS.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de suivre la pratique de la commune de Boofzheim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la mise à disposition de la salle polyvalente en novembre 2025 et février 2026,

- adopte le nouveau tarif pour la mise à disposition de la salle polyvalente les 16 septembre, 17 novembre et 17 février 2026,
- autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'EFS.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. CESSION DE BAIL RURAL**

Par acte en date du 25 novembre 2004, la commune de Friesenheim a conclu un bail rural au profit de monsieur Roger Kuntzmann, portant sur les parcelles appartenant à la commune, situées sur le ban communal de Friesenheim, et cadastrée de la manière suivante :

- |             |                  |             |       |          |
|-------------|------------------|-------------|-------|----------|
| - Section 4 | lieu-dit Kuhwald | parcelle 16 | lot 3 | 70 ares  |
| - Section 5 | lieu-dit Kuhwald | parcelle 34 | lot 8 | 201 ares |

Conformément aux dispositions applicables en la matière et issues du Code rural et de la pêche maritime et notamment de son article L.411-35, le preneur, à savoir monsieur Roger Kuntzmann, a sollicité la commune en vue de la cession du bail désigné ci-avant au profit de son fils, monsieur François Kuntzmann, descendant majeur.

En effet, selon les dispositions de l'article susvisé, « [...] toute cession de bail est interdite, sauf si la cession est consentie, avec l'agrément du bailleur [...] », au profit du descendant du preneur ayant atteint l'âge de la majorité. « À défaut d'agrément du bailleur, la cession peut être autorisée par le tribunal paritaire ».

Sur demande écrite de monsieur Roger Kuntzmann, la cession du bail rural prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. De ce fait, monsieur François Kuntzmann, nouvel exploitant, sera alors substitué dans l'intégralité des droits et obligations de l'exploitant sortant.

Considérant la cessation d'activité de monsieur Roger Kuntzmann sa demande de cession de bail conclu avec la commune au profit de son descendant majeur,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L.411-35,

VU le bail rural du 25 novembre 2004,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la cession du bail rural du 25 novembre 2004 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, conclu avec monsieur Roger Kuntzmann au profit de son descendant majeur, monsieur François Kuntzmann, selon les conditions essentielles décrites ci avant,
- autorise monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce permettant la cession décrite ci-avant avec monsieur François Kuntzmann, et plus globalement, l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9. APPROBATION DE LA NOUVELLE CHARTE INFORMATIQUE**

*Rapporteur : l'adjoint au maire, Éric Vautrin*

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin rappelle aux membres du conseil l'adoption antérieure de la charte informatique par la délibération n°2025-05-25-11 du 25 mai 2025.

Il souligne que le contexte actuel, marqué par un changement de prestataire informatique (société JS2i) et la mise en place d'un nouveau système informatique, rend nécessaire sa mise à jour.

Cette charte a pour but de fixer les règles de bonnes pratiques pour l'utilisation des ressources informatiques et numériques mises à disposition par la commune afin de se prémunir contre les risques cyber, d'éviter la divulgation de données et d'informations confidentielles ou la détérioration des moyens mis à disposition et préserver l'intérêt de chacun et l'intérêt général en limitant les risques de recherche de responsabilité pénale et civile des utilisateurs.

Elle s'applique aux agents communaux et aux élus comme à tout utilisateur des moyens informatiques, numériques et téléphoniques de la commune.

Il est nécessaire pour chaque utilisateur de connaître la charte, la signer et appliquer ses dispositions.

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin rappelle que la charte informatique a été transmise pour étude à tous les membres du conseil le 15 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la nouvelle charte informatique conformément au document ci-annexé ;
- dit que cette charte devra être signée et appliquée par l'ensemble des utilisateurs des systèmes d'information.

## **10. VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

*Rapporteur : l'adjoint au maire, Éric Vautrin*

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail en date du 18 juin 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial en date du 09 juillet 2025,

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin porte à la connaissance de l'assemblée que le plan d'action des risques psychosociaux s'inscrit dans le cadre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Il rappelle au conseil que cette démarche de mise en œuvre de l'étude des RPS a été approuvée lors du conseil municipal du 14 septembre 2023.

Un plan de prévention des RPS est nécessaire pour répondre à des obligations légales, il est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Il permet de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels. La santé des agents peut être impactée par les relations entre agents, les élus, l'organisation et les conditions de travail.

Le rôle de la commune est la mise en place d'une organisation de travail et des moyens adaptés ainsi que d'une obligation de prévention des expositions aux facteurs de risques socio-organisationnels.

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin rappelle que le plan d'actions des risques psychosociaux a été transmis pour étude à tous les membres du conseil le 15 septembre 2025.

Au vu des éléments présentés, il est donc proposé au conseil de valider le plan d'actions des risques psychosociaux.

### **Le conseil, après avoir entendu monsieur l'adjoint, Éric Vautrin et après avoir délibéré à l'unanimité**

- valide le plan d'actions annexés à la présente délibération ;
- dit que l'assistant de prévention portera à la connaissance du personnel le plan d'actions des risques psychosociaux ;
- approuve l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi.

## **11. APPROBATION DU PLAN IODE**

Rapporteur : l'adjoint, Éric Vautrin

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin porte à la connaissance de l'assemblée que le Plan de Distribution Départemental de Comprimés d'Iodure de Potassium du Bas-Rhin a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 mai 2022.

Ce plan est une mesure de préparation essentielle visant à limiter les conséquences sanitaires d'une éventuelle émission de substances radioactives en cas de risque d'accident nucléaire ou radiologique majeur.

Il s'intègre dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune et vise à garantir une distribution rapide et efficace des comprimés en cas de menace radiologique.

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin présente le plan de distribution qui a été transmis pour étude à tous les membres du conseil le 15 septembre 2025.

Après avoir pris connaissance du plan communal de distribution des comprimés d'iodure de potassium et des enjeux de sécurité publique liés à sa mise en œuvre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur sa validation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le plan communal de distribution des comprimés d'iodure de potassium tel que présenté lors de cette séance.
- décide que ce plan, sans les informations confidentielles, sera disponible sur le site Internet de la commune.
- prévoit que des exercices de mise en œuvre partielle dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde seront réalisés à l'avenir.
- autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à

l'actualisation régulière de ce plan.

- charge monsieur le maire de transmettre le plan validé par le conseil municipal au service compétent de la préfecture.

## 12. DIVERS ET INFORMATIONS

### a) Urbanisme

#### *Déclaration de travaux*

<b>Demandeur</b>	<b>Objet des travaux - Lieux des travaux</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Nature de la décision</b>
FREYSSENET Ludovic et BAZE Audrey	Réfection toiture au 1 place du tilleul à FRIESENHEIM	27/07/2025	12/08/2025	Favorable
SCHWAB Daniel	Ravalement, menuiseries, PPV, réfection toiture sur le toit au 5 rue du fond à FRIESENHEIM	12/08/2025	28/08/2025	Favorable
LEGRAND Jean-Marc	Remplacement clôture existante au 1 rue des chênes à FRIESENHEIM	02/09/2025	12/09/2025	Favorable

### b) Factures d'investissement

Il est porté à la connaissance de l'assemblée, les factures imputées à la section d'investissement :

- ✓ Entreprise Vogel travaux publics – Scherwiller : 4 584 € TTC – réalisation d'un atelier municipal avec zone de stockage – lot 1 – proposition de paiement n°3.
- ✓ Entreprise Vogel travaux publics – Scherwiller : 5 914,80 € TTC – réalisation d'un atelier municipal avec zone de stockage – lot 1 – proposition de paiement n°4.
- ✓ Entreprise Vogel travaux publics – Scherwiller : 9 524,41 € TTC – réalisation d'un atelier municipal avec zone de stockage – lot 1 – proposition de paiement n°5.
- ✓ Entreprise Vogel travaux publics – Scherwiller : 8 059,73 € TTC – réalisation d'un atelier municipal avec zone de stockage – lot 1 – décompte définitif.
- ✓ SDEA – Strasbourg : 3 471,89 € TTC – vérification installation privative assainissement du nouvel atelier municipal.
- ✓ Metro – Souffelweyersheim : 221,56 € TTC – achat de vaisselles pour la salle polyvalente.
- ✓ Cook et tendances – Horbourg-Wihr : 294,93 € TTC – achat de vaisselles pour la salle polyvalente.
- ✓ Manutan – Gonesse : 876,90 € TTC – achat de chariots pour la salle polyvalente.
- ✓ Actifen – Hilsenheim : 7 941,24 € TTC – lot 7 Menuiserie Alu et PVC pour le nouvel atelier municipal.
- ✓ Constructions Jean-Claude Kempf et fils – Dambach-La-Ville : 22 282,72 € TTC – lot 3 gros œuvre – proposition de paiement n°1 pour le nouvel atelier municipal.
- ✓ Entreprise Bergheimer France – Gundershoffen : 14 096,50 € TTC – lot 8 portes sectionnelles – proposition de paiement n°1 pour le nouvel atelier municipal.
- ✓ A2SI – Hindisheim : 16 404,26 € TTC – lot 4 dallage pour le nouvel atelier municipal.
- ✓ Entreprise Charles Schoenenberger SA – Colmar : 52 524,89 € TTC – lot 6 couverture-bardage pour le nouvel atelier municipal - proposition de paiement n°1 pour le nouvel atelier municipal.

- ✓ Entreprise Charles Schoenenberger SA – Colmar : 52 524,89 € TTC – lot 6 couverture-bardage pour le nouvel atelier municipal – décompte définitif.
- ✓ Électricité Hirlimann – Rhinau : 5 520 € - lot 10 électricité pour le nouvel atelier municipal.
- ✓ Électro du Rhin – Boofzheim : 600 € TTC – achat d'un congélateur coffre pour la salle polyvalente.
- ✓ Électro du Rhin – Boofzheim : 249,99 € TTC – achat d'un réfrigérateur pour l'école.
- ✓ Dreyfus Sommereisen – Sélestat : 358,80 € TTC – achat d'un transpalette manuel et fourches pour le service technique.
- ✓ Dreyfus Sommereisen – Sélestat : 262,80 € - niveau laser pour le service technique.
- ✓ Meyer Xavier – Hundsbach : 200 € TTC – achat d'une potence pour l'atelier municipal.
- ✓ JS2i – Hessenheim : 228 € TTC – achat d'un écran pour l'ordinateur de l'atelier et d'un clavier ordinateur pour la secrétaire de mairie.
- ✓ JS2i – Hessenheim : 558 € TTC – installation pare-feu ordinateur pour la mairie.
- ✓ JS2i – Hessenheim : 216 € TTC – migration de 4 PC mairie vers windows 11.
- ✓ JS2i – Hessenheim : 1 246,80 € TTC – installation de pack office sur ordinateurs mairie et atelier.
- ✓ JS2i – Hessenheim : 948 € TTC – installation d'une sauvegarde (NAS) pour le serveur de la mairie.

### **c) Révision du loyer du logement communal - école**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école et le garage – côté sud est révisé annuellement au 1<sup>er</sup> août en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), publié par l'INSEE et calculés sur la base de l'indice du 2<sup>e</sup> trimestre. Le nouvel indice correspond à la moyenne sur les 12 derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

La révision du loyer de l'appartement et du garage, est donc calculée comme suit :

Loyer actuel x IRL\* du 2e trimestre 2025 / IRL\* du 2e trimestre 2024  
 (\* Indice de Référence des Loyers)

- **Loyer appartement**

567,92 € x 146,68 indice du 2<sup>e</sup> trimestre 2025) / 145,17 (indice du 2<sup>e</sup> trimestre 2024) = **573,83 €.**

- **Loyer garage**

30,98 € x 146,68 indice du 2<sup>e</sup> trimestre 2025) / 145,17 (indice du 2<sup>e</sup> trimestre 2024) = **31,30 €.**

Augmentation de 1,04 % en 2025.

Cette révision est applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le conseil municipal en prend acte.

### **d) Voirie**

Monsieur l'adjoint, Maurice Schuhler informe l'assemblée que l'entreprise Jehl a achevé les travaux de voirie prévus dans diverses rues de Friesenheim et de Zelsheim. Cependant deux interventions initialement prévues dans le lotissement sont reportées, faute de crédits budgétaires disponibles pour la commune.

### **e) Projet Ister**

Monsieur l'Adjoint, Pascal Rumberger porte à la connaissance des conseillers municipaux que des travaux de sécurisation vont être entrepris sur le secteur allant du pont de l'Ister, à l'entrée du lotissement, jusqu'à la résurgence.

Dans le cadre de ces travaux, un bûcheron interviendra le 21 novembre pour procéder à l'abattage d'arbres jugés dangereux. Le bois issu de cet abattage sera récupéré et intégré dans un lot de bois de chauffage communal.

#### **f) Peinture**

Monsieur l'adjoint Éric Vautrin informe le conseil que les travaux de peinture des candélabres à Friesenheim se poursuivent.

#### **g) Éclairage salle polyvalente**

Monsieur l'Adjoint Éric Vautrin communique à l'assemblée que l'entreprise Hirlimann interviendra demain pour procéder à l'installation de l'éclairage Led dans la salle polyvalente.

#### **h) Vidéoprotection**

Monsieur l'Adjoint Éric Vautrin fait part aux conseillers de la mise en place d'une caméra en direction de l'atelier, cependant celle-ci n'est pas encore opérationnelle en raison d'un problème de branchement.

#### **i) Cérémonie du 11 novembre**

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin informe le conseil que la préparation de la cérémonie du 11 novembre 2025 est actuellement en cours. Il est confirmé que monsieur Philippe De Francqueville, petit-fils du maréchal Leclerc sera à nouveau présent.

Par ailleurs, une délégation des sapeurs-pompiers participera également à cet événement.

#### **j) DUER**

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin annonce aux conseillers que le plan d'action du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) a été mis à jour en collaboration avec l'agent communal, Olivier Schnell qui assure la fonction d'assistant de prévention.

#### **k) Archivage**

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin informe l'assemblée que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a fait savoir qu'il ne sera pas en mesure de répondre à la demande d'archivage de la commune en 2025.

#### **l) Étude rénovation crucifix Neunkirch**

Madame l'Adjointe Édith Thurner annonce à l'assemblée que la commune a réceptionné le projet de convention de collecte de dons rédigé par la fondation du patrimoine pour la rénovation du crucifix de Neunkirch.

Cette convention a été établie entre la fondation du patrimoine, l'association « les amis du pèlerinage » et la mairie et elle est actuellement à l'étude.

Avant de finaliser et de lancer cette collecte, la commune est en attente d'un retour de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) concernant l'octroi d'une subvention départementale.

Dès lors les appels aux dons seront lancés en 2026. Dès réception de la réponse de la CeA, la convention sera signée et les appels aux dons pourront être lancés par le biais de la fondation du patrimoine.

Par ailleurs, Madame Thurner précise que les dépenses liées aux travaux de rénovation du crucifix seront éligibles à la récupération de la TVA.

### **m) Cimetières**

Monsieur le Maire annonce la tenue d'une commission cimetière après le 15 octobre. La commune bénéficiera potentiellement d'un audit gratuit d'une société spécialisée dans les cimetières, via la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les devis relatifs à l'aménagement des cimetières sont en cours d'élaboration et devront être affinés. Les prochaines étapes concerneront les travaux d'aménagement du cimetière, l'adoption d'un règlement, ainsi que l'élaboration d'un programme et d'un plan d'actions.

### **n) Prochaines réunions**

- Réunion maire/adjoints : 20 octobre 2025 à 20 h 00.
- Réunion du conseil municipal : 28 octobre 2025 à 20 h 15.
- Réunion commission « cimetières » : reste à définir.
- Réunion commission « fleurissement » : reste à définir

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 22 h 11.

Le secrétaire de séance,  
Éric Vautrin

Le maire,  
René EGGERMANN

